

Eutelsat S.A.

Exercice clos le 30 juin 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

FORVIS MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Eutelsat S.A.

Exercice clos le 30 juin 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Eutelsat S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eutelsat S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des actifs immobilisés et des titres mis en équivalence et durée d'utilisation des satellites

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2024, les actifs immobilisés de votre groupe s'élèvent à € 4,2 milliards et les titres des sociétés mises en équivalence s'élèvent à € 0,4 milliard au regard d'un total du bilan de € 6,4 milliards. Ces actifs immobilisés sont essentiellement composés des écarts d'acquisition, des contrats clients et relations associées comptabilisés dans le cadre de regroupements d'entreprises, des satellites en orbite ou en cours de construction, des droits d'utilisation et des équipements au sol, ainsi que des participations du groupe dans des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont suivis au niveau du seul segment opérationnel de la société. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et des relations associées.</p> <p>Les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition, d'amortissement des contrats clients et des relations associées et celles des satellites en orbite ainsi que les modalités de réalisation des tests de perte de valeur de ces actifs.</p>	<p>Nous avons examiné :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ les travaux réalisés par la direction de votre groupe pour déterminer la durée d'utilité des satellites et la cohérence des durées retenues avec les données techniques disponibles ;▶ les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, en particulier la détermination des unités génératrices de trésorerie ;▶ les méthodes d'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des autres actifs des unités génératrices de trésorerie ;▶ les méthodes d'estimation de la valeur d'utilité des participations du groupe dans des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. <p>Nous avons porté une attention particulière aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition ainsi que des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles la valeur comptable est proche de la valeur recouvrable estimée et celles dont l'historique de performance est limité compte tenu du caractère récent des lancements de satellites.</p>

La note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de comptabilisation des titres mis en équivalence.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs et la détermination de la durée d'amortissement des satellites en orbite constituent un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes consolidés, (ii) des estimations nécessaires pour déterminer la durée d'utilisation attendue des satellites ainsi que l'horizon des flux de trésorerie d'exploitation qui reposent sur des évaluations techniques, (iii) du jugement nécessaire à la définition des unités génératrices de trésorerie et (iv) des estimations et des hypothèses utilisées pour estimer leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Nous avons par ailleurs apprécié les principales estimations retenues par la direction de votre groupe pour établir les prévisions de flux de trésorerie à partir des informations disponibles, parmi lesquelles les perspectives de marché, les carnets de commandes et les réalisations passées. Nous avons apprécié la pertinence des taux d'actualisation et de croissance à long terme retenus, avec l'assistance de nos experts en évaluation financière et nous avons réalisé des calculs de sensibilité sur les valeurs recouvrables déterminées par la direction.

Enfin, nous avons également évalué le caractère approprié des informations fournies dans les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

■ Reconnaissance du chiffre d'affaires et dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires de votre groupe s'élève à € 1,2 milliard et les créances clients inscrites au bilan de votre société s'élèvent à € 0,3 milliard. Votre groupe est amené à traiter avec de multiples clients en France et à l'étranger. Le chiffre d'affaires est principalement issu des contrats conclus avec les clients pour la fourniture de services de capacité satellitaire, couvrant des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années.</p> <p>Les notes 6.1 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires et d'évaluation des créances clients.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires et la détermination des provisions pour dépréciation des créances clients constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes consolidés, de la diversité et du volume des contrats existant entre votre groupe et ses clients, ainsi que du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients tout au long de la vie des contrats.</p>	<p>Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et la dépréciation des créances clients inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes.</p> <p>Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur la contractualisation, la facturation, le recouvrement des créances clients et la comptabilisation du chiffre d'affaires.</p> <p>Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par votre groupe et testé les contrôles-clés identifiés. Par ailleurs, nous avons également inclus dans nos équipes des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information de manière à évaluer certains contrôles généraux informatiques et contrôles applicatifs sur les données intégrées dans le système et servant à la reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>Nos contrôles de substance, relatifs au chiffre d'affaires et aux dépréciations des créances clients, ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">► analyser les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, notamment les nouveaux contrats les plus significatifs de la période et les opérations particulières, afin d'examiner le traitement comptable applicable ;

- ▶ apprécier les hypothèses utilisées dans la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- ▶ examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et l'estimation des perspectives de recouvrement des créances dans le contexte du conflit russo-ukrainien, en considérant, entre autres, les facteurs tels que les dépôts de garantie, l'historique de paiement et les relations commerciales en cours entre ces clients et votre groupe ;
- ▶ contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie appliquée par la direction de votre groupe.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.1 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eutelsat S.A. par votre assemblée générale du 9 novembre 2007 pour le cabinet FORVIS MAZARS et du 22 mars 2001 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 juin 2024, le cabinet FORVIS MAZARS était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-quatrième année, dont quinze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 26 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Erwan Candau

Nicolas Macé

Groupe Eutelsat S.A.

Société anonyme au capital de 658 555 372,80 euros

Siège social : 32, boulevard Gallieni, 92130 Issy Les Moulineaux

422 551 176 R.C.S. Nanterre

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, sauf données par action)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
Produits des activités ordinaires	6.1	1134,3	1145,9
Coûts des opérations	6.2	(103,3)	(111,2)
Frais commerciaux et administratifs	6.2	(200,9)	(211,5)
Dotations aux amortissements	7.1.1, 7.1.2, 7.1.3	(411,0)	(436,8)
Autres produits et charges opérationnelles	6.3	242,5	(100,4)
Résultat opérationnel		661,5	285,9
Coût de la dette nette		(55,6)	(75,0)
Autres produits et charges financiers		(23,1)	14,5
Résultat financier	6.4	(78,6)	(60,5)
Résultat courant avant impôt		582,9	225,5
Impôts sur les sociétés	6.5	(91,9)	2,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7.2	(87,3)	(154,0)
Résultat net		403,7	73,5
Part attribuable au Groupe		403,7	73,5
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat S.A.	6.6	0,398	0,073

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
Résultat net		403,7	73,5
<i>Autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global</i>			
Écart de conversion	7.6.4	(46,1)	9,0
Effet d'impôt	7.6.4	(2,9)	5,5
Variations de juste valeur des instruments de couverture ⁽¹⁾	7.6.3	33,2	8,5
Effet d'impôt	7.6.3	(8,4)	(2,2)
<i>Autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global</i>			
Variations des engagements de retraite	7.7	(17,5)	(6,9)
Effet d'impôt		4,5	1,8
Total autres éléments de gains et pertes du résultat global		(37,2)	15,8
Total état du résultat global		366,4	89,3
Part attribuable au Groupe		366,4	89,3
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

⁽¹⁾ Les variations de juste valeur des instruments de couverture ne concernent que les couvertures de flux de trésorerie, les couvertures d'investissement net à l'étranger étant présentées en écarts de conversion

ETATS CONSOLIDES DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
Actif			
Écarts d'acquisition	7.1.1	472,4	482,7
Immobilisations incorporelles	7.1.1	183,7	107,3
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	3 587,0	3 346,1
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	345,1	298,8
Titres des sociétés mises en équivalence	7.2	501,2	356,6
Actifs financiers non courants	7.4.3	238,7	406,2
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants	7.3.2	31,8	37,4
Actifs d'impôts différés	7.8	1,2	1,9
Total des actifs non courants		5 360,9	5 037,1
Stocks		13,0	17,2
Créances clients et comptes rattachés	7.3.1	223,4	248,5
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats courants	7.3.2	13,3	12,6
Autres actifs courants		38,5	82,5
Actif d'impôt exigible		25,2	13,5
Actifs financiers courants	7.4.3	424,3	108,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4.1	479,8	832,0
Total des actifs courants		1 217,5	1 314,4
Total de l'actif		6 578,6	6 351,4

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
Passif			
Capital social	7.6.1	658,6	658,6
Primes liées au capital		8,0	8,0
Réserves et résultat consolidés		1 992,4	2 079,3
Participations ne donnant pas le contrôle		-	1,3
Total capitaux propres		2 659,0	2 747,2
Dettes financières non courantes	7.4.2	2 443,1	2 336,4
Dettes locatives non courantes	7.4.3	272,5	228,0
Autres passifs financiers non courants	7.4.3	54,7	23,3
Dettes sur immobilisations non courantes	7.4.3	1,2	-
Passifs de contrats clients non courants	7.3.3	269,0	283,0
Provisions non courantes	7.7	29,2	32,5
Passifs d'impôts différés	7.8	126,9	114,1
Total des passifs non courants		3 196,6	3 017,6
Dettes financières courantes	7.4.2	96,6	139,0
Dettes locatives courantes	7.4.3	47,0	50,8
Autres dettes et passifs financiers courants	7.4.3	110,1	124,2
Fournisseurs et comptes rattachés		90,4	111,7
Dettes sur immobilisations courantes	7.4.3	188,5	35,6
Impôt à payer		116,8	18,1
Passifs de contrats clients courants	7.3.3	68,5	100,0
Provisions courantes	7.7	5,1	7,3
Total des passifs courants		722,9	586,7
Total du passif et des capitaux propres		6 578,6	6 351,4

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2023	30 juin 2024
Flux d'exploitation			
Résultat net		403,7	73,5
Résultat des sociétés mises en équivalence		87,3	154,0
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		154,6	51,3
Dotations aux amortissements et aux provisions		491,6	521,7
Impôts différés	7.8	(22,9)	(10,0)
Variations des clients et comptes rattachés		12,5	(26,1)
Variations des actifs sur contrats clients et autres actifs		(398,3)	(111,5)
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		(98,8)	113,2
Variations des passifs de contrats clients et autres passifs		45,0	36,4
Impôts payés		(27,3)	(95,2)
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation		647,3	707,3
Flux d'investissements			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1, 7.1.2	(201,0)	(280,1)
Remboursements d'assurance		-	-
Produit / Charges liées à la libération de la bande C	2.2	-	355,2
Acquisitions de titres de participation et autres mouvements ⁽¹⁾		(135,3)	(269,4)
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement		(336,4)	(194,3)
Flux de financement			
Distributions		-	-
Remboursement des emprunts	7.4.2	(315,0)	(816,5)
Remboursement des dettes locatives	7.4.3	(54,6)	(41,2)
Frais d'émission d'emprunt		-	(16,4)
Intérêts et autres frais financiers payés		(84,8)	(99,7)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾		(15,5)	(6,0)
Primes et soultes payées sur instruments financiers dérivés		(36,9)	8,5
Augmentation de la dette et autre		0,7	806,4
Trésorerie utilisée par les opérations de financement		(506,0)	(164,9)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(0,3)	4,1
Incidence des variations de périmètre		(2,0)	-
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie		(197,2)	352,1
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		677,0	479,8
Trésorerie à la clôture de l'exercice		479,8	832,0
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture de l'exercice</i>	7.4.1	479,8	832,0
<i>dont Découverts compris dans les dettes à clôture de l'exercice</i>		-	-

⁽¹⁾ Au 30 juin 2024, les acquisitions de titres de participation et autres mouvements comprennent la variation des comptes courants pour -256 millions du groupe avec OneWeb ainsi que -20 millions de paiement earn out EBI. Au 30 juin 2023, les acquisitions de titres de participation et autres mouvements comprennent le versement de 127,9 millions d'euros lié à l'acquisition de participations dans OneWeb Holdings Limited ainsi que 5,2 M€ de remboursement d'obligations convertibles de Broadpeak.

⁽²⁾ Au 30 juin 2024, les opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle incluent le paiement d'un complément de prix lié à l'acquisition des parts minoritaires d'Eutelsat International et de Euro Broadband Services respectivement pour 6 millions d'euros

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros sauf données par actions)	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes				
Au 30 juin 2022	1 013 162 112	658,6	8,0	1 624,3	2 290,9	-	2 290,9
Résultat net de la période	-	-	-	403,6	403,6	-	403,6
Autres éléments de gains et pertes du résultat global ⁽¹⁾	-	-	-	(37,2)	(37,2)	-	(37,2)
Total du résultat global	-	-	-	366,4	366,4	-	366,4
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres	-	-	-	0,3	0,3	1,2	1,5
Au 30 juin 2023	1 013 162 112	658,6	8,0	1 991,0	2 657,3	1,3	2 659,0
Résultat net de la période	-	-	-	73,5	73,5	-	73,5
Autres éléments de gains et pertes du résultat global ⁽¹⁾	-	-	-	15,8	15,8	-	15,8
Total du résultat global	-	-	-	89,3	89,3	-	89,3
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres ⁽²⁾	-	-	-	(1,0)	(1,0)	-	(1,0)
Au 30 juin 2024	1 013 162 112	658,6	8,0	2 079,3	2 745,6	1,3	2 747,3

⁽¹⁾ Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global comprennent les gains et pertes actuariels constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la variation de la réserve de réévaluation sur les instruments financiers (cf. Note 7.6.3) et de la réserve de conversion (cf. Note. 7.6.4), nets des effets d'impôts associés.

⁽²⁾ Les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle incluent notamment la variation du montant d'ajustement de prix relatif à Eutelsat International pour 1.2 million d'euros.

NOTE 1. PRESENTATION GENERALE

1.1 ACTIVITE

Exploitant de la capacité sur 35 satellites, le Groupe est l'un des leaders dans les services fixes par satellite. Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Données Fixes, ainsi que des Services aux gouvernements et offre également de la capacité dans des applications de Connectivité (Haut Débit Fixe et Connectivité Mobile). Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain.

1.2 DUREE DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er juillet au 30 juin.

1.3 APPROBATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2024 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 8 août 2024. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 21 novembre 2024.

NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 PRISE DE CONTROLE DE ONEWEB PAR EUTELSAT COMMUNICATION S.A

Eutelsat Communications S.A., la société mère d'Eutelsat S.A., a annoncé le 28 septembre 2023 que son rapprochement avec OneWeb, réseau mondial de télécommunications par satellite en orbite basse (LEO), était désormais effectif, à la suite de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires d'Eutelsat Communications S.A. le même jour. Cette acquisition donne naissance à Eutelsat Group. Le siège social de la Société du Groupe Eutelsat S.A est situé à Issy-Les-Moulineaux en France. Eutelsat Group emploie plus de 1 700 personnes de 50 nationalités différentes.

L'assemblée générale extraordinaire d'Eutelsat Communications S.A. a approuvé l'opération le 28 septembre 2023. Ainsi, au 31 décembre 2023, Eutelsat Communications S.A. détient 100% des actions de catégorie A de OneWeb et est consolidé en intégration globale aux bornes du périmètre d'Eutelsat Communications.

Eutelsat S.A. détient toujours une participation à 22,91% des titres de OneWeb et exerce une influence notable dans OneWeb Holdings Ltd et dispose de sièges au conseil d'administration de la société, participe aux décisions relatives au pilotage de la société et lui amène une expertise technique essentielle. En conséquence, cette participation est consolidée par mise en équivalence.

2.2 MISE EN SERVICE DES SATELLITES EUTELSAT KONNECT VHTS ET EUTELSAT 10B ET ARRET DU E10A

Le 30 mars 2024 le satellite EUTELSAT 36D a été lancé avec succès, il succèdera au satellite EUTELSAT 36B.

Les satellites KONNECT VHTS et EUTELSAT 10B ont été lancés avec succès le dernier trimestre 2022, les mises en service ont été effectuées le 1er septembre 2023 pour KONNECT VHTS et le 19 juillet 2023 pour E10B. Le satellite E113WB a été perdu.

Le premier satellite a pour missions de proposer des services haut débit et de connectivité mobile partout en Europe.

Le second satellite est équipé de deux charges utiles multifaisceaux HTS (High-Throughput Satellite) en bande Ku : une charge utile de forte capacité couvrant le couloir nord-atlantique, l'Europe, le bassin méditerranéen et le Moyen-Orient, et garantissant d'importants débits sur les axes de trafic aérien et maritime parmi les plus denses de la planète, et une seconde charge utile destinée à élargir la couverture à l'océan Atlantique, l'Afrique et l'océan Indien.

Le satellite E10A a été arrêté et désorbité le 30 novembre 2023 après 14 ans de service. Le E10B le remplace.

Les deux satellites jumeaux HOTBIRD 13G et HOTBIRD 13F lancés en 2023 sont entrés en service respectivement en mai et septembre 2023. Situés au pôle audiovisuel phare d'Eutelsat à 13° Est, les deux satellites viennent consolider et accroître la qualité de diffusion des plus de 900 chaînes de télévision desservant plus de 160 millions de foyers à travers l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (EMEA).

2.3 IMPACTS DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN ET MESURES LIEES A LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Dans le contexte de la crise russo-ukrainienne, le Groupe Eutelsat a réalisé 6,0% de son chiffre d'affaires en Russie pour l'exercice clos au 30 juin 2024 et 6,8 % pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Également, à la suite d'une décision de l'ARCOM en décembre 2023, Eutelsat a suspendu la diffusion de la chaîne de télévision Al Aqsa, aussi reprise sous le nom d'Al Aqsa Live et Yarmouk 2, qui était distribuée via le bouquet télévisé d'un client du Groupe. Cette suspension n'a pas d'impact financier sur l'exercice 2024.

Pour l'exercice 2024, l'application de nouvelles restrictions n'a donné lieu à aucun impact sur le chiffre d'affaires ou sur le cashflow libre discrétionnaire d'Eutelsat Group.

2.4 PROCESSUS DE LIBERATION DE LA BANDE C

Dans le cadre de la libération des fréquences 3,7 – 4 GHz (bande C) sur le territoire américain faisant suite à la décision fédérale publiée par la Federal Communication Commission (FCC - le régulateur américain des communications) le 3 mars 2020, le Groupe a mis en place un plan de transition qui comporte deux phases correspondant chacune à la libération de certaines fréquences et donnant lieu au paiement d'incitations financières à hauteur de 125 millions de dollars U.S. pour la première phase et 382 millions de dollars U.S. pour la seconde phase.

En octobre 2021, la FCC a validé la certification de la première phase du plan de transition du Groupe. Un produit de 125 millions de dollars U.S. a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels au titre de l'exercice 2021-22. Les fonds correspondants ont été reçus en décembre 2021.

Le 15 mai 2023, la FCC a publié des lignes directrices ouvrant la fenêtre de certification de la seconde phase de la bande C. Le Groupe a déposé son plan de transition et sa certification le 1er juin 2023. A l'issue de la période de commentaires publics de 30 jours la FCC a validé la certification de la seconde phase du plan de transition le 30 juin 2023. Un produit de 382 millions de dollars U.S. a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels au titre de l'exercice 2022-23. Les fonds correspondants ont été encaissés en août 2023.

NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent la Société Eutelsat S.A., ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

PRINCIPES COMPTABLES

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%.

3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2024, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2024	% d'intérêt au 30 juin 2024
Eutelsat S.A.	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Konnect Services	France	IG	100,00%	100,00%
Fransat S.A.S	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat do Brasil LTDA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Participações LTDA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Satmex International BV ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Satelites Mexicanos S.A. de C.V. ⁽¹⁾	Mexique	IG	100,00%	100,00%
EAS Delaware Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
SMVS Administracion S de R.L de C.V ⁽¹⁾	Mexique	IG	100,00%	100,00%
SMVS Servicios Tecnicos S de R.L de C.V ⁽¹⁾	Mexique	IG	100,00%	100,00%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2024	% d'intérêt au 30 juin 2024
Satmex USA LLC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Servicos de Telecom. do Brasil Ltda ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Latam Corp. ⁽²⁾	Etats-Unis	IG	0,00%	0,00%
Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Russia ⁽¹⁾	Russie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Services & Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Inc.	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat America Corp.	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
ES 172 LLC	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
EA 172 UK	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
ES 174E LTD	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	100,00%
Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Asia Pte.Ltd	Singapour	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat International Ltd	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Networks LLC ⁽¹⁾	Russie	IG	100,00%	100,00%
Taurus Satellite Holding Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Broadband4Africa Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Konnect Africa France	France	IG	100,00%	100,00%
BB4A Israel Ltd	Israël	IG	100,00%	100,00%
Konnect Africa Côte d'Ivoire ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	84,00%
Konnect South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00%	100,00%
Konnect Africa RDC ⁽¹⁾	République démocratique du Congo	IG	100,00%	95,00%
Konnect Broadband Tanzania Limited	Tanzanie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat BH D.O.O. SARAJEVO ⁽¹⁾	Bosnie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Bulgaria ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat MENA FZ-LLC	Dubai	IG	100,00%	100,00%
Noorsat Media City Ltd	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Noor El Sharq Satellite	Jordanie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Cyprus Ltd	Chypre	IG	100,00%	100,00%
OneWeb Holdings Limited ⁽²⁾	Royaume-Uni	MEE	22.91%	22.91%
Eutelsat Canada Inc	Canada	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Greece	Grèce	IG	100,00%	100,00%
OneWeb Technologies	États-Unis	IG	100,00%	100,00%

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

⁽¹⁾ Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre pour des raisons légales ou historiques.

⁽²⁾ Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 mars pour des raisons légales ou historiques.

Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

⁽³⁾ Société liquidée au 03 juin 2024. Le résultat de l'entité est inclus dans le résultat du Groupe jusqu'à cette date et à hauteur de 100,00%.

3.2 PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.2.1 Exercice clos le 30 juin 2024

Acquisition à 100% de OneWeb Technology

Le 31 Mars 2024, le Groupe a acquis OneWeb Technology par cession de OneWeb détenu à 22,91% et consolidé par mise en équivalence à Eutelsat America Corp détenue à 100% et consolidée par intégration globale. Cette cession a donné lieu à la consolidation par intégration globale de OneWeb Technology à compter 1^{er} avril 2024 et à la constatation d'un écart d'acquisition positif sur la ligne mise en équivalence de 1,6 M€.

Dissolution de Latam Corp

La société Latam Corp. a été dissoute le 30 mai 2024. Cette dissolution n'apporte ni gain, ni perte au Groupe Eutelsat SA.

3.2.2 Exercice clos le 30 juin 2023

Cession de BigBlu Operations Ltd

Le 15 juin 2023, le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans BigBlu Operations LTD.

La cession des titres Bigblu Operations Ltd a généré une plus-value de cession de 5.3 millions d'euros comptabilisée en autres charges opérationnelles. Des compléments de prix s'appliqueront à l'opération jusqu'à deux ans à partir de la finalisation de transaction pour un montant allant d'un ajustement négatif maximum de 1.5 millions d'euros à un ajustement positif maximum de 4.7 millions d'euros.

NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

4.1 BASES DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2024 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante : http://ec.europa.eu/commission/index_fr

Le Groupe applique depuis le 1er juillet 2023 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » description des méthodes comptables
- Amendements à IAS8 « Principes comptables » : définition des estimations comptables,
- Amendements à IAS12 Réforme fiscale internationale – Règles de Pilier Deux de l'OCDE.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Par ailleurs les normes suivantes, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 n'ont pas été appliquées par anticipation :

- Amendements à IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants » et Dettes non courantes avec covenants
- Amendements à IFRS 16 - Dettes de location dans une transaction de cession-bail
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement des fournisseurs

4.2 REGLES DE PRESENTATION

4.2.1 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les éléments bilanciaux sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont présentés en écarts de conversion dans les capitaux propres. Le Groupe ne consolide aucune société significative dont la devise fonctionnelle est celle d'une économie hyper inflationniste.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat de change.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,071 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,081 dollar U.S. pour 1 euro.

4.2.2 Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, qui est inférieur à 12 mois. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

4.3 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2024, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et l'appréciation des passifs éventuels, de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt, et de l'évaluation du risque clients.

NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur opérationnel se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

Les indicateurs de performance suivis par la Directrice générale et le Directeur financier, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe, sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels et le taux de marge de l'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires ;
- les investissements cash couvrant les acquisitions de satellites, d'autres immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et au titre des dettes locatives ;
- le cash-flow discrétionnaire défini comme les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements cash ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêt reçus ;
- Le ratio de dette nette sur EBITDA (voir Note 7.4.4 « Dette nette ») ;

Le reporting interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe. Le reporting est établi conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France, en Italie et au Mexique.

Exercice clos au 30 juin 2024 (€ millions)	2023	2024
<i>Produits des activités ordinaires</i>	1 134,3	1 145,9
<i>Charges opérationnelles</i>	(304,2)	(322,7)
EBITDA Ajusté	830,1	823,2
<i>Dépréciations et amortissements</i>	(411,0)	(436,8)
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	242,5	(100,4)
Résultat d'exploitation	661,5	285,9
Résultat financier	(78,6)	(60,5)
Impôts sur les sociétés	(91,9)	2,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(87,3)	(154,0)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Part attribuable au Groupe	403,7	73,5

Exercice clos au 30 juin 2024 (€ millions)	2023	2024
Dettes nettes à la clôture	2 291,6	1 786,9

Exercice clos au 30 juin 2024 (€ millions)	2023	2024
Acquisitions de satellites, d'autres biens et équipements et d'actifs incorporels	(401,0)	(280,1)
Encaissement des prêts ECA, et autres lignes de crédit bancaires	200,0	159,0
Remboursement des prêts ECA, et autres lignes de crédit bancaires	(14,9)	(193,1)
Dettes locatives	(54,6)	(41,2)
Investissement cash	(270,5)	(355,4)

NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT

6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

PRINCIPES COMPTABLES

La majorité des contrats concernent la fourniture de services de capacité satellitaire auprès de clients distributeurs (qui revendent la capacité à des utilisateurs finaux) et de clients utilisateurs (qui utilisent la capacité pour leurs propres besoins). Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années à l'exception de certains contrats portant sur de la fourniture de capacité occasionnelle de courte durée. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, au fur et à mesure du transfert du contrôle de la capacité au client sur la période contractuelle en fonction du volume d'unités de capacité satellitaire vendu (exprimé en Mhz ou Mbps selon les contrats). Cette méthode permet de reconnaître le chiffre d'affaires correspondant au niveau de service rendu à nos clients pour une période donnée en tenant compte des éventuelles variations de volume d'unités vendues au cours du contrat.

Certains contrats incluent des contreparties variables telles que des prix variables ou des périodes de gratuité. Pour ces contrats, le Groupe estime le montant de contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des services promis au client et en tient compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors qu'il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative au montant cumulé du chiffre d'affaires ne se produira pas.

Le Groupe prend parfois à sa charge des frais marketing (promotion, publicité, ...) ou techniques (principalement des achats et installations d'antennes) pour le compte de certains clients. Lorsque ces frais ne sont pas distincts du service transféré au client, ils constituent une même obligation de performance avec le service fourni et la contrepartie payable au client est reconnue en réduction du prix de la transaction. Lorsque la contrepartie payable au client est octroyée en contrepartie d'un service distinct de la part du client et correspond à la juste valeur du service pour le Groupe elle est comptabilisée en charges opérationnelles.

Certains contrats prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée, moyennant le versement d'indemnités. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui porte sur des services du contrat existant, les services du contrat amendé ne forment qu'une seule et même obligation de performance avec les services partiellement remplis à la date de modification. Ces indemnités sont alors étalées sur la durée de vie du contrat modifié.

Les paiements initiaux reçus sont reportés en tant que passif contractuel dans la mesure où ils dépassent le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé. Une évaluation est effectuée pour déterminer si les paiements anticipés constituent un avantage financier significatif pour le Groupe. Lorsqu'une composante de financement importante attribuable à la fourniture de financement est identifiée, le Groupe ajuste les produits à comptabiliser pour tenir compte de l'effet de l'actualisation et dénoue le passif du contrat sur la base du taux d'actualisation qui serait reflété dans une transaction de financement distincte avec le client. Les produits et les charges de financement applicables sont présentés sur une base brute.

6.1.1 Chiffre d'affaires par application

Le chiffre d'affaires par application se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Vidéo	704,8	650,6
Services aux gouvernements	143,4	149,0
Connectivité Fixe	177,8	192,6
Connectivité Mobile	110,1	147,5
Total Activités opérationnelles	1 136,1	1 139,7
Autres Revenus ⁽¹⁾	(1,8)	6,1
Total	1 134,3	1 145,9
Taux de change EUR/USD	1,041	1,081

(1) Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (3,0) millions d'euros contre (15,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

6.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation des clients, se présente comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2023		30 juin 2024	
	Montant	%	Montant	%
Régions				
France	67,1	5,9	79,9	7,0
Italie	122,8	10,8	120,0	10,5
Royaume-Uni	64,5	5,7	57,0	5,0
Europe (autres)	339,5	29,9	315,0	27,5
Amériques	224,5	19,8	262,0	22,9
Moyen-Orient	191,2	16,9	175,7	15,3
Afrique	109,5	9,7	109,5	9,6
Asie	29,0	2,6	28,7	2,5
Autres ⁽¹⁾	(13,9)	(1,2)	(1,9)	(0,2)
Total	1 134,3	100,0	1 145,9	100,0

⁽¹⁾ Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (3,0) millions d'euros contre (15,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

6.1.3 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité ou de services (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement). Il s'établit à 3,0 milliards d'euros au 30 juin 2024. Le carnet de commandes sécurisé, qui correspond aux exigences requises par IFRS 15 et excluant le chiffre d'affaires soumis à des clauses de rupture anticipées, s'élève à 2,6 milliards d'euros. Le montant du carnet de commandes sécurisé à échéance à moins de 5 ans s'élève à 2,1 milliards d'euros, dont 1,4 milliard à moins de 2 ans.

6.2 CHARGES OPERATIONNELLES

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

Les charges opérationnelles relatives aux dépréciations sur les créances commerciales et les actifs sur contrat clients s'élèvent à 13,9 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 20,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023).

6.2.1 Charges de personnel

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Coûts des opérations	62,4	63,6
Charges commerciales et administratives	84,9	84,2
Total	147,3	147,8

Les salariés d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Epargne Temps (CET) et d'un accord d'intéressement conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

6.2.2 Effectifs

Le Groupe compte 1 054 salariés équivalent temps plein à la clôture au 30 juin 2024 (dont 33 salariés OneWeb Technologies) contre 1 067 à la clôture au 30 juin 2023.

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein sur l'exercice, s'établit comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Opérations	516	521
Fonctions commerciales et administratives	551	533
Total	1 067	1 054

6.2.3 Rémunération en actions et assimilés

PRINCIPES COMPTABLES

Les paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des plans et sont comptabilisés en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans dénoués en actions ou des autres passifs financiers pour les plans dénoués en trésorerie. Ils sont réévalués à chaque clôture afin de tenir compte de l'évolution des hypothèses d'acquisition des droits (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance) et, pour les plans dénoués en trésorerie, de l'évolution des conditions de marché (cours de bourse).

En complément des plans en vigueur au sein du Groupe au 30 juin 2023, le Groupe a octroyé un nouveau plan d'action réglé en trésorerie, le 11 novembre 2023. L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

Le produit constaté au titre de ces plans (hors charges sociales) s'est élevé à 0,3 millions d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2024 contre une charge de 0,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Caractéristiques des plans	Plan novembre 2021	Plan novembre 2022	Plan novembre 2023
Période d'acquisition	Juillet 2021 - Juin 2024	Juillet 2022 - Juin 2025	Juillet 2023 - Juin 2026
Mode de règlement	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	206 094	210 855	574 159
Nombre de bénéficiaires	16	20	34
Nombre d'actions et conditions de performance des plans d'actions fictives			
Nombre d'actions total en circulation	79 302	169 772	574 159
Objectifs de performance	New Business Revenues, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	New Business Revenues, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	New Business Revenues, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR
Juste valeur des actions au 30 juin 2024			
Juste valeur	3,97€	3,97€	3,97€
Valorisation totale du plan au 30 juin 2024 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	0,2	0,4	0,4
Charge de l'exercice			
Charge de l'exercice clos le 30 juin 2024	(0,2)	(0,1)	0,4
(En millions d'euros) ⁽¹⁾			

⁽¹⁾ Hors charges sociales

6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils comprennent notamment les dépréciations d'actifs, le coût des échecs au lancement et les remboursements d'assurance y afférant, les litiges non commerciaux nets des frais engagés, les frais de restructuration, les résultats de cession d'immobilisations et les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions et résultats de cession).

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Autres produits opérationnels	365,1	10,2
Autres charges opérationnelles	(122,6)	(110,6)
Total	242,5	(100,4)

Au 30 juin 2024, les autres produits opérationnels comprennent notamment 7,6 millions d'euros de reprise de dépréciation sur la valeur des satellites AT1, AT2, 53A et 65WA. Les autres charges opérationnelles incluent principalement les coûts relatifs à l'opération de rapprochement et d'intégration avec OneWeb pour 6,1 millions d'euros (voir note 2.1) ainsi que des dépréciations sur les satellites pour 25,7 millions d'euros et des dépréciations des relations clients pour 58,8 millions d'euros.

Au 30 juin 2023, les autres produits opérationnels comprenaient principalement le produit de libération de la phase 2 de la bande C pour 352 millions d'euros. Les autres charges opérationnelles incluent principalement des coûts de transformation et des dépréciations d'actifs pour 115,0 millions d'euros (incluant 80 millions d'euros de dépréciation d'immobilisations et 35 millions d'euros de dépréciation d'actifs financiers).

6.4 RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Charges d'intérêts après couverture	(56,9)	(92,2)
Intérêts sur dettes locatives	(12,7)	(13,6)
Frais d'émission d'emprunt & commissions	(6,3)	(12,7)
Intérêts capitalisés	17,7	5,2
Coût de la dette brute	(58,2)	(99,7)
Produits financiers	2,6	24,7
Coût de la dette nette	(55,6)	(75,0)
Variation des instruments financiers dérivés	-	(2,3)
Résultat de change	(13,8)	10,7
Autres	(9,3)	6,1
Résultat financier	(78,7)	(60,5)

La charge d'intérêts au 30 juin 2024 a évolué compte-tenu de l'évolution des taux d'intérêts sur la période.

Le montant des intérêts capitalisés est dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt retenu pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables est de 4,87% au 30 juin 2024 contre 2,96% au 30 juin 2023.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2024 et 2023 incluent notamment la part inefficace de la valeur temps des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture.

6.5 IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt du Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Charge d'impôt courant	(111,6)	(8,1)
Produit (charge) d'impôt différé	19,7	10,0
Total impôt sur les sociétés	(91,9)	2,0

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Résultat courant avant impôt	582,9	225,5
Taux d'impôt de droit commun en France	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	(150,6)	(58,2)
Bénéfices non taxables	58,7	63,7
Différences de taux d'imposition	(14,2)	6,1
Utilisation de pertes fiscales	0,6	0,0
CVAE	(1,7)	(1,1)
Impôts différés nés au cours de l'exercice antérieur et reconnus sur la période	-	0,3
Autres différences permanentes	15,2	(8,8)
Charge d'impôt	(91,9)	2,0
Taux d'impôt effectif	15,8%	(0,87%)

Au 30 juin 2024, les autres différences permanentes intègrent principalement les charges liées à la non activation de déficits pour 3,2 millions d'euros, à l'impact des différences de change sur les positions d'impôts différés des filiales Satellites Mexicanos et Eutelsat Do Brasil pour 2,9 millions et aux litiges fiscaux pour 3,7 millions d'euros, compensées en partie par d'autres différences permanentes pour 1 million d'euros.

6.6 RESULTAT PAR ACTION

PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires d'Eutelsat Communications par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué).

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Résultat net	403,6	73,5
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action	403,6	73,5
Nombre moyen d'actions	1 013 162 112	1 013 162 112

NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN

7.1 ACTIFS IMMOBILISES

7.1.1 Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et inclut les clauses de rémunération éventuelles en tenant compte de leur probabilité de survenance. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en autres produits et charges opérationnels lorsqu'ils sont encourus.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exerçable transaction par transaction.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition, le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont évalués dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la contrepartie versée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au niveau du seul segment opérationnel du Groupe.

Contrats clients et relations associées

Les contrats clients et relations associées, acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique, estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition et de taux de renouvellement attendus.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développement capitalisés, de licences et de droits orbitaux.

Les frais de développement sont capitalisés et amortis sur une durée comprise entre 3 et 7 ans dès lors que le Groupe peut démontrer :

- la capacité technique à réaliser l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- l'intention et la capacité d'achever le développement de l'actif, et de l'utiliser ou de le vendre,
- la capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cet actif,
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'actif,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif durant sa phase de développement.

Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) sont reconnues en charges dans les frais commerciaux et administratifs lorsqu'elles sont encourues.

Les droits orbitaux et les licences sont amortis sur leur durée d'utilisation, généralement respectivement comprises entre 13 et 23 ans et entre 1 et 13 ans.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Total
Immobilisations brutes			
Valeur brute au 30 juin 2022	487,4	657,2	1 144,6
Acquisitions	-	15,9	15,9
Transferts	-	11,8	11,8
Variations de change	(15,1)	(12,4)	(27,5)
Cessions et mises au rebut	-	(1,3)	(1,3)
Sortie de périmètre	-	(7,4)	(7,4)
Valeur brute au 30 juin 2023	472,4	663,7	1 136,0
Acquisitions	-	18,8	18,8
Transferts	2,1	10,8	12,9
Variations de change	8,2	6,7	14,9
Cessions et mises au rebut	-	(2,0)	(2,0)
Sortie de périmètre	-	-	-
Valeur brute au 30 juin 2024	482,7	698,0	1 180,7
Amortissements et dépréciations			
Amortissements cumulés au 30 juin 2022	-	(442,7)	(442,7)
Dotations aux amortissements	-	(53,2)	(53,2)
Transferts et autres	-	1,4	1,4
Variations de change	-	7,7	7,7
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	-	-
Dépréciation	-	-	-
Sortie de périmètre	-	6,8	6,8
Amortissements cumulés au 30 juin 2023	-	(480,0)	(480,0)
Dotations aux amortissements	-	(47,9)	(47,9)
Transferts et autres	-	(1,1)	(1,1)
Variations de change	-	(4,7)	(4,7)
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	15,1	15,1
Dépréciation (1)	-	(71,9)	(71,9)
Sortie de périmètre	-	-	-
Amortissements cumulés au 30 juin 2024	-	(590,6)	(590,6)
Valeur nette au 30 juin 2022	487,5	214,4	701,9
Valeur nette au 30 juin 2023	472,4	183,7	656,0
Valeur nette au 30 juin 2024	482,7	107,4	590,1

(1) Les dépréciations de contrats sont essentiellement enregistrées en autres charges opérationnelles (cf 6.3)

PRINCIPES COMPTABLES

Les satellites et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour leur mise en service, notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts du Groupe.

Les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- 12 à 24 ans pour les satellites,
- 5 à 10 ans pour les équipements de surveillance du trafic,
- 2 à 5 ans pour les équipements informatiques,
- 3 à 10 ans pour les aménagements et agencements des constructions.

Les satellites sont amortis à compter de leur mise en service technique. Le délai observé entre le lancement d'un satellite et sa mise en service technique peut varier entre un et neuf mois, suivant le mode de propulsion utilisé par le satellite.

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée d'utilité, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les jalons de paiements, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement.

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Immobilisations brutes				
Valeur brute au 30 juin 2022	6 062,0	494,0	1 208,1	7 763,9
Acquisitions	51,9	20,9	246,9	319,8
Cessions	-	(1,3)	-	(1,3)
Mises au rebut	(359,4)	(1,9)	(0,5)	(361,8)
Variations de change	(51,7)	(1,8)	(0,5)	(54,0)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	(4,6)	-	(4,6)
Transferts et autres	327,0	12,2	(348,2)	(8,8)
Valeur brute au 30 juin 2023	6 029,6	517,5	1 106,0	7 653,2
Acquisitions	21,2	23,9	75,5	120,6
Cessions	-	(4,8)	-	(4,8)
Mises au rebut (1)	(426,3)	(0,1)	(0,9)	(427,3)
Variations de change	25,3	1,1	0,3	26,7
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres (2)	741,3	69,9	(823,3)	(12,2)
Valeur brute au 30 juin 2024	6 391,0	607,5	357,6	7 356,3
Amortissements et dépréciations				
Amortissements cumulés au 30 juin 2022	(3 709,2)	(377,0)	-	(4 086,2)
Dotations aux amortissements	(274,5)	(28,2)	-	(302,7)
Dépréciations	(66,6)	(2,6)	(6,5)	(75,7)
Reprises (cessions)	359,4	2,2	-	361,6
Reprises (mises au rebut)	-	0,7	-	0,7
Variations de change	31,2	1,2	-	32,4
Sortie de périmètre	-	3,5	-	3,5
Transferts et autres	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 30 juin 2023	(3 659,7)	(400,0)	(6,5)	(4 066,3)
Dotations aux amortissements	(301,4)	(34,4)	-	(335,8)
Dépréciations	(20,7)	4,2	-	(16,5)
Reprises (cessions)	-	-	-	-
Reprises (mises au rebut) (1)	426,1	0,2	-	426,3
Variations de change	(14,7)	(0,8)	-	(15,5)
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres	(6,5)	(2,3)	6,5	(2,3)
Amortissements cumulés au 30 juin 2024	(3 576,9)	(433,0)	-	(4 010,1)
Valeur nette au 30 juin 2022	2 352,8	117,0	1 208,1	3 677,6
Valeur nette au 30 juin 2023	2 369,9	117,5	1 099,6	3 586,9
Valeur nette au 30 juin 2024	2 814,1	174,5	357,6	3 346,3

(1) La mise au rebut et la reprise associée est liée à l'arrêt du satellite E10A (voir note 2.2) et à la perte du satellite 113WA.

(2) Les transferts portant sur les satellites au cours de la période close le 30 juin 2024 correspondent à la mise en service des satellites KVHTS et E10B, HOTBIRD 13G et HOTBIRD 13F lancés au cours de la période.

Le Groupe a constaté une dépréciation sur des satellites pour respectivement 20,7 millions d'euros et 66,6 millions d'euros aux 30 juin 2024 et 30 juin 2023.

Les dates d'entrée en service attendues des satellites en cours de construction à la date d'arrêté des comptes sont les suivantes :

Projets	Années
EUTELSAT 36 D	Année calendaire 2024
Flexsat Americas 113WX	Année calendaire 2028

7.1.3 Droits d'utilisation sur contrats de location

PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation d'un actif spécifique sont comptabilisés à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location, c'est-à-dire qu'ils transfèrent le contrôle du bien sur la totalité de la durée de la location.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée de la location correspondant à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du droit d'utilisation et de la dette locative est déterminé, pour chaque contrat, en fonction du taux marginal d'endettement correspondant estimé.

Les actifs de faible valeur unitaire ainsi que les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés en charge.

Les droits d'utilisation ont évolué comme suit sur l'exercice clos le 30 juin 2024 :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Total
Immobilisations brutes			
Valeur brute au 30 juin 2022	847,7	63,4	911,0
Nouveaux contrats	-	1,3	1,3
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	(98,6)	(5,4)	(104,0)
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	(0,3)	(0,3)
Entrée de périmètre	-	(0,9)	(0,9)
Valeur brute au 30 juin 2023	749,1	58,1	807,0
Nouveaux contrats	-	0,3	0,3
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	-	5,3	5,3
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	0,1	0,1
Entrée de périmètre	-	-	-
Valeur brute au 30 juin 2024	749,1	63,9	812,9
Amortissements et dépréciations			
Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2022	(432,8)	(25,3)	(458,1)
Dotations aux amortissements	(48,8)	(6,3)	(55,1)
Dépréciations	(4,2)	-	(4,2)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	52,6	2,3	54,9
Reprises (mise au rebut)	-	-	-
Variations de change	-	0,2	0,2
Sortie de périmètre	-	0,4	0,4
Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2023	(433,2)	(28,8)	(462,0)
Dotations aux amortissements	(45,5)	(6,6)	(52,1)
Dépréciations	-	-	-
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	-	-	-
Reprises (mise au rebut)	-	-	-
Variations de change	-	(0,1)	(0,1)
Sortie de périmètre	-	-	-
Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2024	(478,6)	(35,5)	(514,1)
Valeur nette au 30 juin 2022	414,9	38,1	452,9
Valeur nette au 30 juin 2023	315,9	29,3	345,1
Valeur nette au 30 juin 2024	270,5	28,4	298,7

Les droits d'utilisation des satellites portent essentiellement sur les contrats de location Express AT1, Express AT2, Express AM6, Express 36C et Astra 2G. Les durées de location sur ces contrats couvrent la durée de vie attendue de ce type de satellite, à ce titre, aucun de ces contrats ne comporte d'options d'achat au terme du contrat. Aucune option de renouvellement n'a été retenue pour établir la durée des contrats de location.

PRINCIPES COMPTABLES

Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles non amorties

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou dès lors qu'un événement laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

Actifs amortissables

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de *back-up* pour d'autres satellites.

Les UGT correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie).

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts techniques et commerciaux directement attribuables aux satellites testés et la charge d'impôt. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux d'évolution constants.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées sous les rubriques autres produits autres charges opérationnels.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe résultent d'acquisitions liées aux activités de satellites géostationnaires. Ces goodwill sont suivis au niveau du segment opérationnel d'Eutelsat, sur la base des flux de trésorerie provenant de l'activité liée aux satellites géostationnaires.

Les flux de trésorerie retenus sont basés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en février 2024 couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2027-28, sur le plan à long terme défini de manière constante sur un horizon couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2034, et sur une valeur terminale. Le Groupe considère pertinent d'utiliser des projections au-delà de 5 ans, compte tenu de la visibilité long terme dont il dispose pour une part significative de son activité et de son profil de croissance attendu que le plan à long terme permet de mieux appréhender.

S'agissant des paramètres financiers tels que le WACC (retenu à 8,17%) et le taux de croissance à long terme utilisé dans la valeur terminale, les analyses de sensibilité montrent qu'une hausse du WACC de 65bp ou une baisse du taux de croissance à long terme de 135bp pourraient conduire à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés au 30 juin 2024. Un taux de croissance à l'infini nul ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés.

Par ailleurs, les principales hypothèses opérationnelles pouvant impacter la valeur recouvrable des actifs sont le niveau d'EBITDA et le montant d'investissement. Les hypothèses opérationnelles du plan à long terme se fondent sur des modèles de marché internes sur la trajectoire de l'activité du Groupe ainsi que sur des études stratégiques externes. Les analyses de sensibilité montrent qu'une diminution de l'EBITDA de 1% sur chaque année des plans utilisés et sur la valeur terminale n'entraînerait pas non plus de reconnaissance d'une dépréciation sur les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation mis en œuvre au 30 juin 2024 sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés n'ont pas conduit à enregistrer de charges de dépréciation.

Actifs amortissables

Concernant les tests de dépréciation des satellites au 30 juin 2024, les flux de trésorerie utilisés sont fondés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en février 2024 puis sur des flux de trésorerie étendus jusqu'à la fin de vie de chaque satellite sur la base d'un taux normatif de croissance.

Ces tests ont conduit à enregistrer une charge de dépréciation relative à des satellites détenus en propre pour respectivement 20,7 millions d'euros et 66,6 millions d'euros aux 30 juin 2024 et 30 juin 2023 (voir Note 7.1.2 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours »). Aucune charge de dépréciation sur des droits d'utilisation n'a été comptabilisée au 30 juin 2024 (versus 4,2 millions d'euros au 30 juin 2023, voir Note 7.1.3 « Droits d'utilisation sur contrats de location »).

7.1.5 Engagements d'achats

En complément des éléments comptabilisés au bilan, le Groupe est engagé auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour un montant total de 623 millions d'euros au 30 juin 2023 et pour 374 millions d'euros au 30 juin 2024.

L'échéancier aux 30 juin 2023 et 30 juin 2024 des paiements futurs au titre de ces engagements s'établit comme suit

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2024
Echéance à moins de 1 an	225	90
Entre 1 et 2 ans	113	74
Entre 2 et 3 ans	40	75
Entre 3 et 4 ans	55	16
Echéance à plus de 4 ans	190	119
Total	623	374

7.2 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

PRINCIPES COMPTABLES

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence et en cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable peut être amenée à être dépréciée dans le cas où sa valeur recouvrable serait inférieure à celle-ci.

Valeur de la participation dans OneWeb Holdings Ltd.

Au 30 juin 2024, les titres des sociétés mises en équivalence représentent la valeur de mise en équivalence de la société OneWeb Holdings Ltd, et le résultat des sociétés mises en équivalence correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat de OneWeb Holdings Ltd.

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Participations à l'ouverture	605,7	501,2
Acquisitions de titres	-	-
Variation de périmètre	-	(0,4)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(87,3)	(154,0)
Ecart de conversion	(17,3)	9,8
Participations à la clôture	501,2	356,6

Les principales données financières du sous-groupe OneWeb Holdings Ltd sur la base du dernier arrêté des comptes au 30 juin 2024, sont les suivantes :

(en millions de dollars)	30 juin 2024
Résultat net	(490,5)
Bilan	
Actifs non courants	2 310,1
Actifs courants	215,6
Capitaux propres	1 651,5
Passifs non courants	378,6
Passifs courants	482,9

(en millions d'euros)	30 juin 2024
Quote-part d'actif net du Groupe	
Situation nette	1656,1
Pourcentage de détention	22,91%
Quote-part d'actif net du Groupe	379,4
Goodwill	17,2
Dépréciations	(40,2)
Valeur comptable des intérêts du Groupe au 30 juin 2024	356,6

7.3 CREANCES, ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS ET COÛTS D'OBTENTION ET D'EXECUTION DES CONTRATS

PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations, comptabilisées en frais commerciaux et administratifs, afin de couvrir les risques de pertes attendues. Ces dépréciations sont établies sur la base d'une approche statistique des pertes de crédit attendues par marché et par région, après prise en compte des dépôts et garanties reçus, et complétées, le cas échéant, par une dépréciation spécifique en cas de manquement à des paiements contractuels ou de difficultés financières significatives d'un client.

Les actifs de contrats clients incluent les actifs relatifs au chiffre d'affaires reconnu au titre des prix variables ou des périodes de gratuité non encore facturés au client. Les coûts d'obtention des contrats correspondent aux contreparties payées au client. Les coûts d'exécution des contrats incluent l'étalement des coûts des ventes de terminaux de l'activité Haut Débit.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients ou facturées en amont de la fourniture des services.

Les créances clients, actifs et passifs de contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats se synthétisent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Actifs		
Créances clients et comptes rattachés	223,4	248,5
Actifs sur contrats clients	40,2	45,2
Coûts d'exécution des contrats	-	-
Coûts d'obtention des contrats	4,9	4,9
Total actifs courants et non courants	268,5	298,5
<i>Dont part non courante</i>	<i>31,8</i>	<i>37,4</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>236,7</i>	<i>261,1</i>
Passifs		
Passifs financiers - Garanties et engagements reçus	31,2	31,1
Passifs de contrats clients	337,5	383,0
Total passifs courants et non courants	368,7	414,1
<i>Dont part non courante</i>	<i>289,7</i>	<i>304,0</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>78,9</i>	<i>110,1</i>

7.3.1 Créances clients

Les créances clients échues et non échues se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Créances non échues	136,1	120,0
Créances échues entre 0 et 90 jours	25,6	46,5
Créances échues entre 90 et 365 jours	26,0	50,9
Créances échues depuis plus de 365 jours	136,8	143,2
Dépréciation	(101,0)	(112,1)
Total	223,4	248,5

Les créances échues depuis plus de 365 jours comprennent des facturations de dépôts de garantie pour un montant de 6,9 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 3,9 millions d'euros au 30 juin 2023). Celles-ci ne présentent pas de risque de dépréciation au compte de résultat. La provision de dépréciation d'un montant de 112,1 millions d'euros au 30 juin 2024 couvre 82% des créances échues depuis plus de 365 jours hors dépôts facturés et représente 46% de la totalité des créances échues.

Par ailleurs, étant donné la nature des activités et des géographies dans lesquelles il opère, le Groupe est amené régulièrement à recouvrer des créances échues depuis plus d'un an.

Le risque de crédit, lié au fait qu'un client n'honore pas sa dette à l'échéance fixée, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un credit manager et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites à se couvrir contre le risque de crédit en obtenant de la part des clients des garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang et des compagnies d'assurance et des dépôts de garantie.

Le risque de crédit est réduit par les garanties et engagements reçus suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2023		30 juin 2024	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie reçus	59,0	12,3	66,5	8,3
Garanties bancaires ou cautions d'assurances	10,4	9,5	12,6	13,2
Garanties maison-mère	3,6	3,6	7,7	7,7
Total	73,0	25,5	86,8	29,1

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en passifs financiers. Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 32% du chiffre d'affaires au 30 juin 2024 (30% au 30 juin 2023). Les cinq premiers représentent 21% du chiffre d'affaires (20% au 30 juin 2023).

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Total
Valeur au 30 juin 2022	91,3
Dotations (reprises) nettes	21,0
Reprises utilisées	(10,4)
Variations de change	(0,9)
Valeur au 30 juin 2023	101,0
Dotations (reprises) nettes	13,5
Reprises utilisées	(2,9)
Variations de change	0,4
Valeur au 30 juin 2024	112,1

7.3.2 Actifs de contrats clients, coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants

(en millions d'euros)	Total
Actifs de contrats clients au 30 juin 2022	41,7
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(3,1)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	1,8
Reprises (dépréciations) nettes	-
Ecart de conversion	(0,2)
Actifs de contrats clients au 30 juin 2023	40,2
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(9,3)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	14,2
Reprises (dépréciations) nettes	-
Ecart de conversion	0,1
Actifs de contrats clients au 30 juin 2024	45,2

Les coûts d'obtention et d'exécution des contrats se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2022	11,1
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(3,5)
Sortie de périmètre	(2,8)
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2023	4,9
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	-
Sortie de périmètre	-
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2024	4,9

7.3.3 Passifs de contrats clients

Les passifs de contrats clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
Passifs de contrats clients au 30 juin 2022	224,4
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(49,0)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	164,7
Ecart de conversion	(2,0)
Sortie de périmètre	(2,4)
Passifs de contrats clients au 30 juin 2023	335,8
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(51,7)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	97,9
Ecart de conversion	1,1
Sortie de périmètre	0,0
Passifs de contrats clients au 30 juin 2024	383,0

PRINCIPES COMPTABLES

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des comptes de caisse et des dépôts à vue bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les dépôts à court terme à échéance de moins de trois mois à l'origine, les comptes à terme, ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumise à un risque négligeable de changement de valeur. Les parts d'OPCVM sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés dans le résultat financier.

Dettes financières

Les dettes financières sont constituées d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et de dettes structurées. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ces coûts sont présentés en frais et primes d'émission et étalés sur la durée de l'emprunt.

Actifs financiers

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, les actifs financiers sont comptabilisés en coût amorti. Une dépréciation est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les titres non consolidés sont valorisés à la juste valeur.

Passifs financiers

Les dettes locatives reconnues en contrepartie des droits d'utilisation correspondent à la somme des paiements futurs actualisés des contrats de location. Le taux d'actualisation retenu pour évaluer ces dettes est déterminé par contrat en fonction du taux marginal d'endettement estimé de l'entité qui porte le contrat.

Lorsque le Groupe octroie des promesses d'achat fermes ou conditionnelles de leur participation à des actionnaires minoritaires, le montant correspondant des participations ne donnant pas le contrôle est reclassé en passif financier pour la juste valeur de l'engagement. Le passif financier est réévalué à chaque clôture en contrepartie des capitaux propres, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS.

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier. Les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture.

Le Groupe dispose d'instruments financiers dérivés destinés à couvrir des flux de trésorerie (*forwards* et *forwards KI*) ainsi que l'investissement net de ses filiales au Mexique, à Singapour et à Dubaï (*cross currency swap*). Les options *forwards*, *forwards KI*, et la composante taux du *cross currency swap* sont présentées en actif ou passif financier selon la position et la composante change est incluse dans la dette nette du Groupe.

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres, dans les autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace sont constatées en résultat financier.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

7.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Trésorerie	12,5	420,1
Équivalents de trésorerie	467,3	411,9
Total	479,8	832,0

7.4.2 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2023	30 juin 2024	Échéance
Crédit <i>in fine</i> BEI	0,49 %	200,0	200,0	Décembre 2028
Emprunt obligataire 2025	2,00 %	800,0	176,6	Octobre 2025
Emprunt obligataire 2027	2,25 %	600,0	600,0	Juillet 2027
Emprunt obligataire 2028	1,50 %	600,0	600,0	Octobre 2028
Emprunt obligataire 2029	9,75 %		600,0	Avril 2029
Ligne de financement Capex				
	0,90%	53,0	-	Juin 2024
	1,87%	75,0	-	Juin 2024
	2,15%	50,0	-	Juin 2025
	2,56%	75,0	75,0	Juin 2026
	Variable		53,0	Juin 2026
	Variable		53,0	Juin 2027
Sous-total des dettes (part non courante)		2 453,0	2 357,6	
Frais et primes d'émission		(9,9)	(21,2)	
Total des dettes (part non courante)		2 443,1	2 336,4	
Dettes structurées	0,75%	65,0	-	Juillet 2023
	2,15%	-	50	Juin 2025
	Variable		53	Juin 2025
Intérêts courus non échus		31,5	36,0	
Total des dettes (part courante)		96,6	139,0	
Total		2 539,7	2 475,5	

La totalité de l'endettement est libellée en euros.

Le crédit *in fine* et les dettes structurées (destinées au financements de Capex) sont assortis d'un covenant financier qui prévoyait initialement un rapport entre l'endettement total net et EBITDA inférieur ou égal à 4,0 pour 1. Au cours du premiers semestre de l'année 2022-23, le Groupe a obtenu des prêteurs que le calcul du rapport entre l'endettement total net et EBITDA prenne en compte de manière anticipée l'encaissement du produit de libération de la bande C après impôts pour les périodes de test jusqu'au 30 juin 2024 (voir note 2.4). Le Groupe doit respecter un ratio de dette nette sur EBITDA de 4, au 31 décembre et 30 juin de chaque année.

Les covenants des crédits *in fine* prévoient pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications.

Les obligations sont également assorties d'un covenant bancaire qui prévoit pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications accompagné d'une

dégradation de la notation d'Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2024, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat SA et de ses filiales, notamment à consentir des sûretés, contracter des dettes supplémentaires, céder des actifs, s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) et modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance « Lancement plus un an » pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, le Groupe dispose au 30 juin 2024 de lignes de crédit actives d'un montant total non tiré de 450,0 millions d'euros (1 009,0 millions d'euros au 30 juin 2023). Ces lignes sont assorties de covenants bancaires de même type que ceux existants sur le crédit in fine et les dettes structurées. Le groupe a également obtenu une extension de la durée de la ligne de crédit de 200 millions de sa filiale Eutelsat SA jusqu'en juin 2025, la dernière année étant soumise à l'accord des prêteurs.

L'échéancier des dettes, hors frais et primes d'émission et intérêts courus non échus, au 30 juin 2024 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	200,0	-
Dettes structurées	284,0	103,0	181,0	-
Emprunt obligataire 2025	176,6	-	176,6	-
Emprunt obligataire 2027	600,0	-	600,0	-
Emprunt obligataire 2028	600,0	-	600,0	-
Emprunt obligataire 2029	600,0	-	600,0	-
Total	2 460,6	103,0	2 357,6	-

7.4.3 Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Titres de participation non consolidés	11,5	5,5
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	13,7	0,3
Autres actifs financiers ⁽²⁾	637,8	508,5
Total	663,0	514,3
<i>Dont part courante</i>	<i>424,3</i>	<i>108,1</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>238,7</i>	<i>406,2</i>

⁽¹⁾ Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

⁽²⁾ Les Autres actifs financiers incluent au 30 Juin 2023 notamment la créance liée à la libération de la Bande C pour 352 millions d'euros (voir Note 2.2) et l'actif né du paiement d'avance de capacités au groupe OneWeb pour 89 millions d'euros (voir Note 2.1).

Les autres dettes et passifs financiers se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Dettes locatives	319,5	278,8
Autres créditeurs	69,7	44,8
Dettes sur immobilisations	189,6	35,6
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	32,4	41,7
Dettes sociales	47,0	49,1
Dettes fiscales	15,8	11,9
Total	674,0	461,9
<i>Dont part courante</i>	<i>345,6</i>	<i>210,6</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>328,4</i>	<i>251,3</i>

⁽¹⁾ Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

Au fur et à mesure de la construction de certains satellites, des acceptations de jalons entraînent la reconnaissance d'une immobilisation en cours et d'une dette fournisseurs.

La variation des dettes locatives sur la période se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Nouveaux contrats	Flux de trésorerie	Autres	Effets de change	Variation des intérêts courus	30 juin 2024
Satellites	280,4		(33,5)			(0,3)	246,6
Immobilier	39,1	0,3	(7,8)	0,4	0,1		32,1
Autres	-						-
Total	319,5	0,3	(41,2)	0,4	0,1	(0,3)	278,7

Les dettes locatives comprennent les intérêts courus de 1,8 millions d'euros au 30 juin 2023 et de 3,0 millions d'euros au 30 juin 2024.

7.4.4 Dette nette

La dette nette se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	(76,4)	(141,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	200,0
Emprunts obligataires	2 000,0	1 977,0
Dettes structurées	318,0	284,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	13,6	23,5
Dettes locatives	316,2	275,8
Dette brute	2 771,4	2 618,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(479,8)	(832,0)
Dette nette	2 291,6	1 786,9

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2023
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	39,9	(116,3)	-	-	-	(76,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 300,0	(300,0)	-	-	-	2 000,0
Dettes structurées	133,0	185,0	-	-	-	318,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	41,3	-	-	-	(27,7)	13,6
Dettes locatives	420,6	(53,7)	(51,2)	(0,2)	0,7	316,2
Total	3 134,8	(52,4)	(51,2)	(0,2)	(27,0)	2 771,4

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2024
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	(76,4)	(65,0)	-	-	-	(141,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 000,0	(11,0)	(12,0)	-	-	1 977,0
Dettes structurées	318,0	(34,0)	-	-	-	284,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	13,6	-	-	-	9,9	23,5
Dettes locatives	316,2	(41,2)	0,7	0,1	-	275,8
Total	2 771,4	(151,2)	(11,3)	0,1	9,9	2 618,9

7.4.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est rapprochée des valorisations transmises par les contreparties bancaires. Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés par type de contrat :

(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024			
Vente à terme synthétique à barrière active (Eutelsat S.A.)	354,7	120,0	13,2	(0,3)	(13,5)	-	(13,5)
Cross Currency Swap	621,9	635,5	(31,9)	(38,9)	(7,0)	-	(7,0)
Dérivés swap de change	-	201,0	-	(2,2)	(2,2)	(2,2)	-
Total des instruments de change	976,6	956,5	(18,7)	(41,4)	(22,7)	(2,2)	(20,5)
Swap pré-hedge	-	-	-	-	-	-	-
Total des instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-
Total instruments financiers dérivés	976,6	956,5	(18,7)	(41,4)	(22,7)	(2,2)	(20,5)

Les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon. Les coupons du *cross currency swap* et des *forwards* qualifiés de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

La juste valeur et les échéances des instruments dérivés qualifiés de couverture se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2023						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(18,7)	13,2	-	(31,9)	-	-	-
Total net au 30 juin 2023	(18,7)	13,2	-	(31,9)	-	-	-

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2024						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(41,4)	(41,4)	-	-	-	-	-
Total net au 30 juin 2024	(41,4)	(41,4)	-	-	-	-	-

7.4.6 Gestion des risques

Le Groupe est exposé aux risques de marché, notamment en ce qui concerne les risques de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe peut recourir à des instruments financiers dérivés. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

Risque de change

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S. Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de fluctuation du taux de change euro contre dollar U.S.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme vanille ou des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S.

Par ailleurs, afin de couvrir le risque de conversion résultant soit d'investissements à l'étranger soit de financements intra-groupe, à la création de passifs (respectivement d'actifs) libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs (respectivement ces passifs). Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe peut avoir recours à des produits dérivés de change (*cross currency swaps et forwards*) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger. Le Groupe a ainsi mis en place un swap de devises euro dollar U.S. pour un notionnel de 680,2 millions de dollars afin de couvrir son investissement net dans des filiales basées au Mexique, à Singapour et à Dubaï. Les prêts intra-groupes sont couverts essentiellement par des swaps de change vanille.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 10% de la valeur du taux euro/dollar U.S. générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 55,6 millions d'euros et une baisse des charges opérationnelles de 22,1 millions d'euros. Elle entraînerait également une variation négative de 141,8 millions d'euros de la réserve de conversion du Groupe.

Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires d'Eutelsat S.A.) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture.

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2024, une augmentation de dix points de base (+0,1%) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2024, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations.

Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en tenant compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *revolving*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

Le 8 avril 2024, Eutelsat SA et Eutelsat Communications ont conclu une série d'opérations de refinancement afin d'anticiper l'expiration en septembre et octobre 2025 de certains financements dont :

- une obligation non garantie de 2 %, 800 millions d'euros émise le 25 septembre 2018 et arrivant à échéance le 2 octobre 2025 (ISIN : FR0013369493)
- une ligne de crédit souscrite et syndiquée de 450 millions d'euros venant à échéance le 30 septembre 2025
- une ligne de crédit engagée et syndiquée de 200 millions d'euros venant à échéance le 30 septembre 2025

Les opérations conclues sont les suivantes :

- Eutelsat SA a émis, au pair, un nouveau senior non garanti à 9,75 %, 600 millions d'euros à échéance 13 avril 2029 (ISIN : XS2796660384 pour la partie obligation RegS et XS2796660970 pour la partie obligation 144A). Cette obligation dispose d'options de remboursement anticipé de la part de l'emprunteur : le 13 avril 2026 à 104,875% vs pair, le 13 avril 2027 à 102,438% vs pair et le 13 avril 2028 au pair.

À l'émission, cette obligation était notée B7a3 (Moody's) / B+ (S&P) / BB+ (Fitch).

Cette obligation intègre certains covenants (incurrence covenants) parmi lesquels

- Une limitation des paiements au bénéfice de tiers, hors exploitation normale de la société (en ce compris les investissements, les financements et les impôts), pouvant être réalisé par Eutelsat SA et ses filiales majoritairement détenues. Ces paiements ne sont pas plafonnés dès lors que le ratio de levier consolidé d'Eutelsat SA, pro forma de ces décaissements demeure inférieur à 2,75 fois, en supposant qu'il n'y ait pas de défaut ou de cas de défaut.
- Une enveloppe maximale de décaissements à destination de OneWeb Holding Limited et de ses filiales, hors flux liés aux activités opérationnelles, dès lors que le ratio de levier consolidé pro forma des décaissements envisagés excède 2,75 fois. Cette enveloppe est plafonnée au montant le plus élevé de 1 400 millions d'euros à 175 % de l'EBITDA consolidé d'Eutelsat SA, et demeure soumise à un ratio de levier financier net consolidé pro forma de 3,25 fois au maximum; ceci sous réserve qu'aucun défaut ou événement de défaut ne se produise.
- En parallèle, Eutelsat SA a organisé une offre publique d'achat à 98 vs le pair sur son obligation existante de 800 millions d'euros à 2025 mentionnée ci-dessus. Les résultats de l'offre publique d'achat ont été suivis :
 - Montant total en principal des Obligations Existantes apportées et acceptées à l'achat à 98 vs au pair : 623,4 millions d'euros, ce qui a conduit à un encaissement de 610,9 millions d'euros.
 - Intérêts courus sur les obligations existantes apportées et acceptées à l'achat : 1,03279 % qui a conduit à un encaissement de 6,4 millions d'euros
 - Montant total en principal des Obligations Existantes restant en circulation après la Date de Règlement : 176,6 millions d'euros.
- Sur les facilités de crédit,
 - Eutelsat SA a adressé à ses prêteurs une résiliation anticipée et en pleine et due forme de ses facilités syndiquées de 450 millions d'euros et 200 millions d'euros mentionnées ci-dessus ; ces annulations sont entrées en vigueur le 8 avril 2024 ; Aucune de ces facilités n'a été tirée à ce moment-là et leur annulation n'a donné lieu à aucun remboursement en espèces.
 - Eutelsat SA a conclu une nouvelle ligne de crédit engagée et non garantie de 450 millions d'euros syndiquée entre un groupe de banques de premier rang. L'échéance de cette ligne de crédit tombe à échéance le 4 avril 2027 et est assortie d'une prolongation de deux fois douze mois à la demande d'Eutelsat SA, mais sous réserve de l'acceptation des banques. Au 30 juin 2024, cette ligne n'était pas tracée. Dans cette nouvelle installation, l'effet de levier net de maintenance à 4,00 et les dates de test ont été maintenus inchangés.

La maturité contractuelle de la dette du Groupe se présente comme suit :

Au 30 juin 2024 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2024					Au-delà de 5 ans
			juin-25	juin-26	juin-27	juin-28	juin-29	
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,8)	(204,4)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(200,4)	-
Emprunts obligataires	(1 924,4)	(2 328,6)	(84,5)	(258,5)	(681,0)	(660,8)	(643,9)	-
Dettes structurées	(282,1)	(308,1)	(115,3)	(136,3)	(56,5)	-	-	-
Dettes locatives	(278,8)	(278,8)	(47,8)	(46,5)	(48,6)	(51,8)	(84,1)	-
Instruments dérivés qualifiés ⁽¹⁾	(41,7)	(41,7)	(41,7)	-	-	-	-	-
Total dettes financières	(2 726,8)	(3 161,6)	(290,3)	(442,3)	(787,1)	(713,6)	(928,4)	-
Autres passifs financiers	(142,3)	(142,3)	(118,9)	(23,3)	-	-	-	-
Total passifs financiers	(2 869,1)	(3 303,9)	(409,2)	(465,6)	(787,1)	(713,6)	(928,4)	-
Instruments dérivés qualifiés ⁽¹⁾	0,3	0,3	0,3	-	-	-	-	-
Actifs financiers	514,3	514,3	108,1	406,3	-	-	-	-
Trésorerie	420,1	420,1	420,1	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	411,9	411,9	411,9	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	1 346,6	1 346,6	940,4	406,3	-	-	-	-
Position nette	(1 522,5)	(1 957,3)	531,2	(59,3)	(787,1)	(713,6)	(928,4)	-

⁽¹⁾ Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Au 30 juin 2023 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2023					Au-delà de 5 ans
			juin-24	juin-25	juin-26	juin-27	juin-28	
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,9)	(205,3)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(200,5)
Emprunts obligataires	(2 023,4)	(2 183,0)	(38,5)	(38,5)	(838,5)	(22,5)	(622,5)	(622,5)
Dettes structurées	(316,3)	(328,1)	(198,2)	(53,0)	(76,9)	-	-	-
Dettes locatives	(319,5)	(316,2)	(43,5)	(43,5)	(46,1)	(48,0)	-	(135,0)
Instruments dérivés qualifiés ⁽¹⁾	(32,4)	(32,4)	(0,5)	(31,9)	-	-	-	-
Total dettes financières	(2 891,5)	(3 065,0)	(281,7)	(167,9)	(962,5)	(71,5)	(623,5)	(958,0)
Autres passifs financiers	(322,1)	(322,1)	(298,1)	(24,0)	-	-	-	-
Total passifs financiers	(3 213,7)	(3 387,1)	(579,8)	(191,9)	(962,5)	(71,5)	(623,5)	(958,0)
Instruments dérivés qualifiés ⁽¹⁾	13,7	13,7	13,7	-	-	-	-	-
Actifs financiers	649,3	649,3	410,6	238,7	-	-	-	-
Trésorerie	467,3	467,3	467,3	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	12,5	12,5	12,5	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	1 142,8	1 142,8	904,1	238,7	-	-	-	-
Position nette	(2 070,9)	(2 244,3)	324,3	46,8	(962,5)	(71,5)	(623,5)	(958,0)

⁽¹⁾ Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

7.4.7 Autres engagements

Dans le cadre de contrats commerciaux ou d'accords spécifiques bilatéraux, le Groupe a émis des garanties bancaires en faveur de tiers. Au 30 juin 2024 le montant de ces garanties bancaires représente 171,3 millions d'euros.

7.5 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

7.5.1 Juste valeur des actifs

Les tableaux suivants ventilent chaque actif composé d'instruments financiers en indiquant sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2023			
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 juin 2023
Actifs non courants					
Prêts et avances à long terme	238,7	227,2	-	11,5	238,7
Actifs sur contrats clients	31,7	31,7	-	-	31,7
Actifs courants					
Créances clients	221,7	221,7	-	-	221,7
Actifs sur contrats clients	13,3	13,3	-	-	13,3
Autres créances	449,0	449,0	-	-	449,0
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾					
Qualifiés de couverture	13,7	-	13,7	-	13,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Trésorerie	467,3	-	-	467,3	467,3
Équivalent de trésorerie ⁽²⁾	12,5	-	-	12,5	12,5

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

⁽²⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2024			
		Coût amort	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 juin 2024
Actifs non courants					
Prêts et avances à long terme	406,2	394,6	-	11,6	406,2
Actifs sur contrats clients	37,4	37,4	-	-	37,4
Actifs courants					
Créances clients	248,5	248,5	-	-	248,5
Actifs sur contrats clients	12,6	12,6	-	-	12,6
Autres créances	107,9	107,9	-	-	107,9
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾					
Qualifiés de couverture	0,3	-	0,3	-	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Trésorerie	420,1	-	-	420,1	420,1
Equivalent de trésorerie ⁽²⁾	411,9	-	-	411,9	411,9

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

⁽²⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, la valeur comptable des actifs constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Au 30 juin 2024, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers dérivés ressort pour 0,3 millions d'euros (voir Note 7.4.3 « Actifs et passifs financiers »).

7.5.2 Juste valeur des passifs

Les tableaux suivants ventilent chaque passif composé d'instruments financiers en indiquant sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2023				
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 juin 2023
Dettes financières	-	-	-	-	-
Emprunts à taux variable	316,3	316,3	-	-	316,3
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	2 023,4	2 023,4	-	-	2 023,4
Emprunts à taux fixe	199,9	199,9	-	-	199,9
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers					
Non courants	296,5	296,5	-	-	296,5
Courants	345,5	345,5	-	-	345,5
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾					
Qualifiés de couverture	31,9	31,9	-	31,9	31,9
Fournisseurs et comptes rattachés	90,4	90,4	-	-	90,4
Dettes sur immobilisations	189,6	189,6	-	-	189,6

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

⁽²⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2024				Juste valeur au 30 juin 2024
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
Dettes financières					
Emprunts à taux variable	276,8	276,8	-	-	276,8
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	1924,4	1924,4	-	-	1924,4
Emprunts à taux fixe	199,6	199,6	-	-	199,6
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers					
Non courants	251,3	251,3	-	-	251,3
Courants	133,2	133,2	-	-	133,2
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾					
Qualifiés de couverture	41,7	-	41,7	-	41,7
Fournisseurs et comptes rattachés	111,7	111,7	-	-	111,7
Dette sur immobilisations	35,6	35,6	-	-	35,6

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

⁽²⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

A l'exception des emprunts obligataires et des instruments financiers dérivés, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Les justes valeurs des emprunts obligataires de niveau 1 (prix coté sur un marché) se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Emprunt obligataire 2025	724,2	170,4
Emprunt obligataire 2027	498,1	529,2
Emprunt obligataire 2028	442,1	486,0
Emprunt obligataire 2029	-	627,0
Total	1 664,4	1812,6

7.6 CAPITAUX PROPRES

PRINCIPES COMPTABLES

Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à des augmentations ou réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

7.6.1 Capital social

Au 30 juin 2024, le capital social d'Eutelsat S.A. est composé de 1 013 162 112 actions, d'une valeur nominale de 0,65 euro. Il n'y a pas eu de mouvement sur la période close au 30 juin 2023.

7.6.2 Dividendes

Le Groupe ne prévoit pas de proposer de distribution à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2024.

7.6.3 Variation de la réserve de réévaluation des instruments dérivés

La réserve de réévaluation des instruments dérivés qualifiés de couverture (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
Solde au 30 juin 2023	(43,8)
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	6,3
Solde au 30 juin 2024	(37,5)

La réserve de réévaluation des instruments dérivés n'inclut pas de débouclage de *forwards*.

7.6.4 Réserves de conversion

La réserve de conversion (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
Solde au 30 juin 2023	191,8
Variation nette sur la période	1,2
Solde au 30 juin 2024	193,0

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar US.

La réserve de conversion au 30 juin 2024 inclut (38,9) millions d'euros au titre du *cross currency swap* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger.

7.7 PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

L'évolution des provisions entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Entrée de périmètre	Dotations	Reprise		Reclassement	Variation de périmètre	Constat en capitaux propres	Variation de change	30 juin 2024
				Utilisée	Non utilisée					
Garantie financière donnée à un fonds de pension	15,7	0,0	0,6	(4,5)	0,0	0,0	0,0	6,5	0,0	18,3
Indemnités de départ en retraite	9,0	0,0	1,1	(0,9)	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	9,6
Autres avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	4,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	4,6

Total avantages postérieurs à l'emploi	29,1	0,0	1,8	(5,4)	0,0	0,1	0,0	6,9	0,0	32,5
Litiges commerciaux, salariaux et fiscaux	5,1	0,0	6,3	(0,5)	(0,5)	(0,2)	0,0	0,0	0,3	10,5
Total provisions	34,4	0,0	8,0	(6,0)	(0,5)	(0,2)	0,0	6,9	0,3	43,1
Dont part non courante	29,2									32,5
Dont part courante	5,1									10,6

⁽¹⁾ Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales.

7.7.1 Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A. a donné une garantie financière au fonds de pension en charge du régime de retraite mis en place par l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) lors de l'apport par cette dernière de son activité opérationnelle à Eutelsat S.A. en 2001. Ce régime de retraite à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement à l'apport. La garantie financière octroyée par Eutelsat S.A. est évaluée et comptabilisée de manière similaire à un engagement de retraite à prestations définies bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès de l'OIG sur le plan juridique. Cette garantie peut être exercée à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs, sans qu'il existe de seuil quantitatif déclenchant l'appel de cette garantie.

En 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros sur la base des projections de déficit du régime et un accord a été conclu avec le fonds de pension pour neuf paiements de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025.

En 2021, un nouvel accord remplaçant le précédent a été conclu avec le fonds de pension, portant le montant total des paiements dus au fonds au 30 juin 2023 à 29 millions d'euros, avec un échéancier allant jusqu'au 30 juin 2029.

Ces paiements pourront évoluer en fonction des futures situations financières établies annuellement.

L'évolution des obligations et des actifs du régime entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	146,0	138,8
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	4,8	5,5
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	(3,9)	9,2
Prestations versées	(7,1)	(8,3)
Gain lié aux effets de changement d'hypothèses démographiques	(1,0)	-
Valeur actualisée des obligations à la clôture	138,8	145,2

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	145,0	123,1
Rendement attendu des actifs du régime	4,7	5,0
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes//	(23,8)	2,6
Contributions versées	4,4	4,4
Prestations versées	(7,1)	(8,3)
Juste valeur des actifs du fonds à la clôture	123,1	126,8

La durée moyenne pondérée des obligations est de 12,97 ans.

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A. Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à (19,1) millions d'euros et 7,6 millions d'euros au 30 juin 2023 et 2024, respectivement.

Les évaluations actuarielles ont été réalisées sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Taux d'actualisation	4,10%	3,80%
Taux d'augmentation des pensions	2,20%	2,20%

Une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation de la provision de 4,6 millions d'euros.

Les provisions ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Provision à l'ouverture de l'exercice	1,1	15,7
(Produit) / Charge nette comptabilisée en résultat	(0,9)	0,5
(Gains) / pertes actuarielles	19,9	6,5
Contributions versées	(4,4)	(4,4)
Provision à la clôture de l'exercice	15,7	18,4

7.7.2 Indemnités de départ retraite et assimilés

PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite du Groupe sont constitués de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées en « Charges de personnel » sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services sont rendus par les bénéficiaires des régimes.

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations. L'évaluation de ces prestations s'effectue sur la base de la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* consistant à projeter les montants des paiements futurs attendus sur la base d'hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite) et financières (augmentation des salaires et actualisation). La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en « Charges de personnel » et les effets de l'actualisation dans le résultat financier. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des écarts d'expérience sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite à prestations définies du Groupe sont principalement constitués du régime d'indemnités de départ en retraite des salariés d'Eutelsat S.A.

Aux 30 juin 2023 et 2024, la situation du régime se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	11,2	9,0
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8	0,7
Coût financier	0,3	0,4
Écarts actuariels	(2,5)	0,5
Indemnités versées	(0,8)	(0,5)
Autres	-	-
Valeur actualisée des obligations à la clôture	9,0	10,1

La durée moyenne pondérée des obligations est de 9 ans (versus 9 ans en 2023).

L'évaluation actuarielle effectuée a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2023	30 juin 2024
Taux d'actualisation	4,05%	3,75%
Taux d'augmentation des salaires	2,5%	2,5%

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations privées de première catégorie (AA et AAA) d'une durée cohérente avec celle du régime valorisé.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations patronales versées au régime de retraite obligatoire en France au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 6,0 millions d'euros et 6,2 millions d'euros aux 30 juin 2023 et 2024 respectivement.

Les salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, bénéficient par ailleurs d'une retraite surcomplémentaire par capitalisation, à contributions définies, financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 2,0 millions d'euros et 2,0 millions d'euros

aux 30 juin 2023 et 2024 respectivement.

7.7.3 Litiges et passifs éventuels

PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

7.8 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

7.8.1 Actifs et passifs d'impôts différés

PRINCIPES COMPTABLES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	Variation de change et reclassements	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2024
Impôts différés actifs					
Instruments financiers dérivés	51,6	-	0,3	(3,8)	48,2
Déficits reportables	12,9	0,0	6,1	-	19,0
Provisions client	23,2	0,0	5,0	-	28,2
Garantie financière donnée au fonds de pension	4,1	-	(1,0)	1,7	4,7
Provisions pour risques et charges	3,8	0,0	0,7	-	4,6
Actifs incorporels et corporels	25,1	(0,6)	(6,1)	-	18,4
Autres	9,0	(0,7)	1,1	-	9,4
Total impôts différés actifs	129,8	(1,3)	6,0	(2,1)	132,5
Impôts différés passifs					
Instruments financiers dérivés	(7,1)	-	(0,0)	3,5	(3,7)
Actifs incorporels	(1,0)	(0,0)	(0,6)	-	(1,6)
Actifs corporels	(219,6)	(0,6)	(11,3)	-	(231,5)
Autres	(28,0)	0,5	19,5	-	(8,1)
Total impôts différés passifs	(255,6)	(0,2)	7,5	3,5	(244,8)
Position nette active / (passive)	(125,7)	(1,4)	13,5	1,4	(112,2)
Reflété comme suit dans les comptes :					
Impôts différés actifs	1,2				1,9
Impôts différés passifs	(126,9)				(114,1)
Total	(125,7)				(112,2)

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées.

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur les différences temporelles taxables générées par :

- la comptabilisation à la juste valeur des contrats clients et relations associées et des autres immobilisations incorporelles dans le cadre des acquisitions d'Eutelsat S.A. et de Satmex ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites au niveau fiscal.

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	73,7	-	-	-	73,7
Total	73,7	-	-	-	73,7

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un stock de pertes fiscales reportables non reconnues pour un montant de 3,2 milliards d'euros au 30 juin 2024 (94,0 millions d'euros au 30 juin 2023) dont les dates d'expiration sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	34,8	0,1	0,7	0,1	33,9
Total	34,8	0,1	0,7	0,1	33,9

En décembre 2021, le Cadre Inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices a publié les règles du modèle mondial de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (dites « règles GloBE » ou « règles modèles Pilier 2 »). Ces règles visent à réformer la fiscalité internationale en garantissant que les entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires consolidé dépasse 750 millions d'euros soient soumises à un impôt effectif de 15 % minimum dans chacune des juridictions où elles opèrent. Dans le cadre de la Loi de Finances 2024, la France a transposé

dans sa législation fiscale les règles modèles Pilier 2, qui s'appliquent obligatoirement aux exercices comptables ouverts à compter du 31 décembre 2023.

La législation Pilier 2 n'étant pas applicable au Groupe à la date de clôture, ce dernier ne supporte aucune imposition courante au 30 juin 2024. Par ailleurs, en vertu de l'exception prévue dans les amendements à IAS 12 publiés le 23 mai 2023 et approuvés par la Commission européenne, le Groupe ne reconnaît pas et ne publie pas les informations concernant les actifs et passifs d'impôts différés au titre de Pilier 2 à la clôture de l'exercice.

Le Groupe a réalisé une évaluation préliminaire des impacts de Pilier 2 à l'aide des données financières de l'exercice clos au 30 juin 2023. Le Groupe n'attend pas d'impact significatif dans la majorité des juridictions en raison de l'application des régimes de protection transitoire. En France, un impôt complémentaire pourrait être dû, mais l'évaluation est toujours en cours.

Le Groupe sera attentif aux évolutions des normes et des commentaires publiés par l'OCDE et/ou les juridictions dans lesquelles il opère, afin de se conformer pleinement aux règles Pilier 2.

7.8.2 Procédure de vérification

La société Eutelsat SA a fait l'objet de plusieurs procédures de vérification de comptabilité portant sur la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2020.

Une première procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014 pour laquelle une proposition de rehaussement a été reçue en décembre 2016. À la suite de l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été réduits. Un désaccord persiste sur un rehaussement qui a fait l'objet d'un recours contentieux en 2024.

Une seconde procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2018, 2019 et 2020 pour laquelle deux propositions de rehaussement ont été reçues en décembre 2021 puis en décembre 2022. Les réponses aux observations ont été reçues fin mai 2023. Un désaccord persiste sur un dernier rehaussement pour lequel la société a initié les voies de recours administratives applicables.

NOTE 8. PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects, et leurs filiales, qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 50 % ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe,
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale ; et
- des principaux dirigeants.

8.1 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le Groupe considère que la notion de principaux dirigeants regroupe, dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat, le Comité exécutif présidé par le Directeur Général ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations allouées au Comité exécutif se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Rémunérations ⁽¹⁾	8,2	17,7
Total avantages court terme	8,2	17,7
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	0,04	-
Paiements fondés sur les actions ⁽³⁾	1,0	0,2
Total avantages long terme	1,04	0,2

⁽¹⁾ Elles incluent les salaires bruts y compris part variable, les primes, les avantages en nature, l'intéressement, la participation et les charges sociales versés.

⁽²⁾ Ils correspondent au coût des services passés des régimes de retraite à prestations définies.

⁽³⁾ Ils correspondent à la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations en actions.

Les rétributions des membres du Conseil d'administration perçues au titre de l'exercice clos au 30 juin 2024 s'élèvent à 1.6 million d'euros (1,0 million d'euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2023).

8.2 AUTRES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées autres que les principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2023	30 juin 2024
Chiffre d'affaires	3,9	0,6
Résultat financier	11,0	-
Créances brutes (y compris factures à établir)	99,4	1,0

NOTE 9. ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

PAS D'ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR A LA CLOTURE

NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	EY				Forvis mazars			
	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés								
Eutelsat S.A. et Filiales	526	85%	735	99%	515	81%	531	98%
Sous-total	526	85%	735	99%	515	81%	531	98%
Services autres que la certification des comptes								
Eutelsat S.A. et Filiales	94	15%	4	1%	119	19%	8	2%
Sous-total	94	15%	4	1%	119	19%	8	2%
Total	620	100%	739	100%	634	100%	539	100%

Les services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement aux travaux réalisés dans le cadre de revues financières non réglementées.